

## Texte de positionnement préparatoire

**Délégation:** Fédération de Russie

**Délégué:** M. Jed Fares KHALED

**Comité:** UNPFII (United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues)

**Sujet:** la mise en place d'un Label de Protection et Valorisation des Territoires Autochtones



Nous sommes la Fédération de Russie, le plus vaste pays du monde, s'étendant sur plus de 17 millions de kilomètres carrés et traversant onze fuseaux horaires.

Nos terres regorgent de ressources naturelles, notamment le pétrole, le gaz, les minerais, ainsi que des forêts immenses et des richesses halieutiques.

Dans les régions nordiques, sibériennes et d'Extrême-Orient, où vivent ou migrent les peuples autochtones comme les Aléoute, les Tchouktche et les Chouvane pour en nommer peu. Ces ressources sont souvent exploitées par des grandes entreprises entraînant des défis pour ces communautés, comme la destruction de leur lieu de vie. Sur le plan socio-économique, ces populations font face à des conditions de vie difficiles, marquées par un accès limité aux services de base, un taux de chômage élevé et des infrastructures insuffisantes.

Nous reconnaissons l'importance des peuples autochtones et de leurs traditions, et nous nous engageons à respecter leurs droits conformément à la Constitution russe et aux lois fédérales. La Russie est signataire de plusieurs accords internationaux sur les droits des peuples autochtones, bien que nous n'ayons pas ratifié la Convention 169 de l'OIT. Nous cherchons un équilibre entre l'exploitation des ressources et la protection des territoires autochtones. Toutefois, la question de la souveraineté sur ces terres reste un sujet de débat, et nous privilégions une approche intégrée visant à garantir le développement économique tout en préservant la culture et l'environnement des peuples concernés.

Parmi les mesures adoptées en faveur des populations autochtones, nous avons mis en place des programmes de subventions pour soutenir leurs activités traditionnelles, telles que l'élevage de rennes, la chasse, la pêche et l'artisanat. Des quotas de pêche et de chasse leur sont réservés afin de garantir leur mode de vie ancestral. Nous avons également créé des zones protégées où leurs droits d'usage traditionnel sont préservés. Par ailleurs, des initiatives éducatives favorisent l'enseignement des langues autochtones et l'accès aux établissements scolaires. Enfin, des conseils régionaux incluant des représentants autochtones sont institués pour renforcer leur participation aux décisions qui les concernent.

Nous poursuivons nos efforts pour améliorer les conditions de vie de ces populations, tout en veillant à concilier développement économique et respect de leur identité culturelle. Grâce à ce système de label, notre mission sera grandement facilitée et nous espérons pouvoir travailler facilement avec les autres délégations présentes.